



© Photo Monaco Hebdo.

## USM: «UNE REVENDICATION LARGEMENT RÉALISTE»

L'USM réclame le maintien des futurs retraités et le rapatriement des retraités actuels aux caisses sociales monégasques. Près de 5 000 personnes ont signé la pétition. **PAR SABRINA BONARRIGO**

La revendication n'est pas nouvelle... mais l'Union des syndicats de Monaco (USM) et l'Union des retraités de Monaco (URM) ont décidé de durcir le ton. Après la distribution de tracts dans les rues de la Principauté, le syndicat historique a lancé une pétition début octobre pour dénoncer ce qu'il estime être « une injustice sociale ». Dans cette pétition — qui a recueilli en quelques semaines près de 5 000 signatures — les syndicats réclament le maintien des futurs retraités et le rapatriement des retraités actuels à la caisse de compensation des services sociaux (CCSS) pour le secteur privé, et au service des prestations médicales de l'Etat (SPME) pour le secteur public. En effet, après avoir passé toute une carrière ou une partie de leur carrière à Monaco, les retraités qui n'habitent pas en Principauté basculent sur le régime de sécurité sociale en France... « Enormément de salariés ne le savent même pas. Souvent, ils le découvrent lorsqu'ils commencent à faire leurs démarches. Les retraités se retrouvent donc face à une diminution de leurs revenus chaque mois. Mais aussi face à des remboursements de soins en chute libre, étant donné que le régime français s'est dégradé au fur et à mesure des décennies, explique le

secrétaire général de l'USM, Christophe Glasser. *Ceux qui créent la richesse à Monaco sont les salariés. Et à l'issue de leur carrière, on leur dit, comme des kleenex, que l'on ne veut plus d'eux!* ». Pour le président de l'URM, Alex Falce, ce basculement sur le régime français est d'ailleurs « illogique » et « anormal », puisque les salariés de Monaco cotisent aux caisses monégasques...

### 208 MILLIONS

Pour l'USM, cette requête est donc non seulement « une revendication légitime », mais aussi « un progrès social » qui permettra à ces anciens salariés monégasques de se « soigner correctement, à l'âge où l'on en a probablement le plus besoin. Ils n'auront plus à choisir entre bien se soigner ou profiter de la vie. Ils n'auront plus à être confrontés aux forfaits non remboursables en France, aux problèmes de tiers payants, et aux tarifs de mutuelles qui explosent ». L'USM rappelle aussi que beaucoup d'actifs, une fois à la retraite, quittent Monaco, non pas par gaité de cœur, mais parce qu'ils sont confrontés à la cherté des loyers monégasques.

Pour appuyer leur propos, les syndicats ont également chiffré le coût de cette mesure. Et l'USM en est convaincue. Cette revendication « ne va pas ruiner le pays comme certains le laissent entendre ». Selon eux, elle est même « largement réaliste ». Aujourd'hui, toujours selon les syndicats, il y aurait un peu plus de 25 200 retraités, qui résident hors de Monaco et qui sont donc hors du champ de la CCSS. Sachant qu'un retraité coûte en moyenne 8 276 euros par an en remboursements, le montant du budget alloué à la CCSS pour couvrir ces dépenses serait ainsi d'environ 208 millions d'euros par an. « Cela peut paraître être un coût important, mais rappelons que le PIB par salarié à Monaco est l'un des

plus importants au monde. Il s'élève en 2014 à 5,32 milliards d'euros. Lorsque l'on confronte ce coût à ce PIB de 5 milliards, cela représente un peu moins de 4 % », explique Olivier Cardot, secrétaire général adjoint de l'USM, rappelant au passage que « la part du PIB allouée aux salaires à Monaco n'atteint pas les 50 %, alors qu'en France, avec un PIB pourtant probablement deux fois inférieur, cette part atteint 58 % ». Côté secteur public, Christine Giulietti, secrétaire générale adjointe du syndicat des agents de l'Etat et de la commune (SAEC) estime qu'environ 900 retraités, anciens salariés de la fonction publique ou de la mairie, vivent hors de Monaco aujourd'hui : « Parmi eux, nombreux sont ceux qui ont fait carrière toute leur vie en Principauté... »

**«CEUX QUI CRÉENT LA RICHESSE À MONACO SONT LES SALARIÉS. ET À L'ISSUE DE LEUR CARRIÈRE, ON LEUR DIT, COMME DES KLEENEX, QUE L'ON NE VEUT PLUS D'EUX!»**

### « INSUPPORTABLE »

Mais une question essentielle demeure. Combien d'années les salariés devront-ils cotiser à Monaco pour pouvoir être maintenus aux caisses monégasques une fois à la retraite ? « Les critères seront à négocier avec le gouvernement une fois que les discussions seront ouvertes », répond Olivier Cardot. Seule certitude : l'USM souhaite que cette mesure sociale s'applique à tous les retraités « quel que soit leur lieu de résidence. Y compris, bien sûr, ceux qui vivent en Italie ». Reste à voir aussi si l'exécutif acceptera ou non d'ouvrir ces négociations. Pas si sûr. Dans une interview accordée fin juin à Monaco Hebdo (lire Monaco Hebdo n° 977) le conseiller-ministre aux affaires sociales et à la santé Stéphane Valeri considérait en effet que cette requête était « déraisonnable » en raison du « coût insupportable » qu'elle aurait pour les caisses sociales : « Pour son financement, elle entraînerait une telle augmentation des cotisations patronales, qu'elle porterait gravement atteinte à la compétitivité de nos entreprises, à l'emploi et à l'attractivité de notre pays ». Du côté de l'USM on considère pourtant que cette mesure serait même profitable à l'économie et au secteur de la santé monégasques, puisque tous ces retraités auront un pouvoir d'achat plus grand. « Le gouvernement a sans doute peur que cette revendication prenne de l'ampleur et que, côté français, on considère, aussi, qu'il serait intéressant de négocier... », conclut Christophe Glasser.

bonarrigo@monacohebdo.mc

@sabrinarbonarrigo

## → LICENCIEMENT AU FAIRMONT: LES SALARIÉS CRIENT « À L'INJUSTICE »

Début octobre, un salarié de l'hôtel Fairmont a été licencié pour faute grave. Ce père de famille âgé de 56 ans, en CDI depuis 11 ans dans cet hôtel monégasque, a été accusé de vol. « Il s'agissait d'une brosse à dent jetable mise à la disposition des clients, et de 5 ou 6 viennoiseries rassies qui auraient été jetées au bout d'un moment. Il ne pensait pas du tout commettre un délit... », assure Jean-Pierre Messy, secrétaire général du syndicat des cuisiniers, pâtisseries, tabliers bleus de Monaco, qui dénonce la « disproportion » et la « dureté » de la sanction. D'autant que, toujours selon le syndicat, il s'agissait d'un salarié « sans précédent ». Pour soutenir leur collègue et dénoncer cette « injustice », un rassemblement a été organisé lundi 7 novembre devant l'hôtel Fairmont. « Pour nous, il n'y a qu'une seule issue possible: la réintégration de ce salarié », lance Olivier Cardot, secrétaire général adjoint de l'USM. La direction du Fairmont a réagi (lire notre article par ailleurs), estimant qu'il s'agit d'un acte délibéré de ce salarié et qu'il est « faux de dire que ces articles sont mis à la disposition des salariés de l'hôtel car ils sont réservés à la clientèle. Après avoir écouté les explications du salarié concerné, ces agissements frauduleux étaient considérés comme une faute grave par la direction. Le licenciement lui a été notifié. En effet, l'employeur ne peut tolérer de tels vols parmi ses 530 salariés. » Cet épisode rappelle « les temps sombres de cet hôtel », poursuit pour sa part Christophe Glasser. Il y a une douzaine d'années, il y avait eu en effet 14 licenciements sans motif. Depuis, un accord a été signé et l'établissement n'est plus en droit de le faire. « En revanche, cet épisode crée un grave précédent, estime Jean-Pierre Messy. Aujourd'hui, on peut être viré pour quelques viennoiseries et une brosse à dent. Demain, ça pourra être donc pour n'importe quelle raison... »

S.B. ET R.B.

## → NOUVELLE MANIFESTATION LE 6 DÉCEMBRE

Ils estiment ne pas avoir été entendus par le gouvernement lors de la dernière manifestation interprofessionnelle du 16 juin. Les syndicats affiliés à l'USM ont donc décidé de descendre une nouvelle fois dans les rues de Monaco. Ce sera le 6 décembre prochain. « Les syndicats n'ont aucun plaisir à faire grève et à manifester. Mais c'est la seule option qu'il nous reste... », assure Karim Tabchiche, secrétaire fédéral de l'USM. Les syndicats regrettent également de n'avoir eu « aucun contact » jusqu'à présent avec le ministre d'Etat, Serge Telle.

S.B.